



**Programme statistique de l’Autorité statistique  
de la Région wallonne**

**2019**

Ce programme annuel prend comme référence le programme statistique européen 2013-2017 et sa prolongation 2018-2020<sup>1</sup> et se fonde sur la nécessité de mettre en place un cadre législatif et organisationnel favorable au développement de statistiques publiques officielles de qualité.

- **(1) Définition :**

La finalité de ce programme statistique est de fournir un cadre pour le développement, la production et la diffusion de statistiques publiques officielles régionales, en relevant les principales actions envisagées.

- **(2) Objectifs :**

1. Définir un environnement juridique, institutionnel et organisationnel, promouvant la coordination, l'efficacité et la fiabilité de la production et de la diffusion des statistiques publiques officielles régionales.
2. Fournir des informations statistiques afin de :
  - soutenir l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques en Région wallonne ;
  - répondre aux besoins des usagers des statistiques régionales, notamment les administrations, les chercheurs, les entreprises, les associations et les citoyens.

- **(3) Principes généraux qui sous-tendent l'élaboration du programme statistique :**

1. Les statistiques sont produites en toute indépendance professionnelle et de manière transparente.
2. L'Autorité statistique :
  - veille, par son indépendance professionnelle et ses processus, à ce que les statistiques publiques régionales respectent rigoureusement le code de bonnes pratiques des statistiques européennes ;
  - coopère avec les organismes statistiques au niveau national et international en vue d'harmoniser les concepts, les nomenclatures et les méthodes mises en œuvre, et cela dans le souci de garantir une plus grande cohérence et une meilleure comparabilité des données ;
  - envisage des solutions pour rendre les produits statistiques accessibles au plus grand nombre ;
  - veille à limiter les enquêtes et la charge afférente pour les répondants (entreprises et particuliers), en privilégiant – lorsque cela est possible – d'autres sources de données en vue d'établir des statistiques.

---

<sup>1</sup> Règlement (UE) N° 99/2013 du Parlement européen et du Conseil du 15 janvier 2013 relatif au programme statistique européen 2013-2017

- **(4) Résultats attendus :**

1. Un cadre législatif et organisationnel permettant le développement de statistiques publiques officielles dans un système statistique wallon intégrant les différents services publics régionaux.
2. Le développement et la production de statistiques publiques officielles permettant une meilleure connaissance de l'état économique, social et environnemental de la Wallonie.

- **(5) Activités :**

1. En lien avec l'objectif 1, collaborer à la mise en place d'un cadre institutionnel et légal permettant le déploiement d'un système statistique régional partenarial.
2. En lien avec l'objectif 2, développer et, le cas échéant, produire des statistiques de qualité (en veillant à la continuité des séries constituées) dans les domaines suivants :
  - Territoire - Développement territorial :
    - statistiques sur les caractéristiques du territoire et le développement territorial : superficie, zonages, occupation/utilisation du sol, évolution de l'urbanisation, équipements et infrastructures, immobilier, zones d'activité économique et sites à réaménager.
  - Démographie :
    - statistiques de la population (sexe, âge, nationalité) aux échelles régionale et locale ;
    - statistiques des ménages, aux échelles régionale et locale ;
    - statistique de natalité et de mortalité, aux échelles régionale et locale ;
    - statistiques des migrations internes et externes, entre régions belges et entre communes wallonnes ;
    - perspectives de population des régions belges et des communes wallonnes.
  - Santé :
    - statistiques sur les naissances et les causes de décès,
    - statistiques sur l'état de santé,
    - statistiques sur les déterminants de santé,
    - statistiques sur l'offre de soins et de services,
    - statistiques sur les consommations de soin,
    - statistiques sur le système de santé.

- Mobilité :
  - statistiques sur les infrastructures de transport ;
  - statistiques du transport routier, ferroviaire, aérien et fluvial ;
  - statistiques du parc automobile et des immatriculations ;
  - statistiques de sécurité routière ;
  - statistiques sur la demande de transport terrestre et répartition modale ;
  - développement de deux enquêtes de mobilité auprès des Wallon·ne·s afin de mieux décrire (GPSWal) et comprendre (MOBWal) leurs comportements de mobilité.
  
- Marché du travail :
  - statistiques de l'emploi et du chômage : données structurelles aux niveaux régional et local ;
  - statistiques de l'emploi et du chômage : données conjoncturelles au niveau régional ;
  - salaires et coûts du travail.
  
- Macro-économie :
  - activité économique au niveau régional : données structurelles et conjoncturelles ;
  - investissement au niveau régional : données structurelles et conjoncturelles ;
  - importations et exportations internationales de biens et de services au niveau régional : données structurelles ;
  - revenus, consommation et épargne des ménages au niveau régional : données structurelles.
  
- Entreprises :
  - statistiques de démographie des entreprises,
  - statistiques des faillites.
  
- Inégalités sociales :
  - statistiques des revenus ;
  - statistiques sur les conditions de vie ;
  - statistiques sur le logement ;
  - statistiques sur l'endettement et le surendettement ;
  - statistiques sur l'accès à l'énergie ;
  - statistiques sur l'accès au marché du travail ;
  - statistiques sur l'accès à l'aide sociale ;
  - développement d'une statistique permettant d'atteindre les situations de grande précarité

- Citoyenneté et société :

Réalisation récurrente (tous les 3 - 5 ans) de l'enquête *Baromètre social de la Wallonie*, permettant notamment de proposer une mesure suivie de l'engagement associatif, du bénévolat, de la confiance des citoyen.n.e.s dans les institutions ou encore de leur satisfaction à l'égard des services publics.

- Education et formation :

- statistiques sur le niveau de diplôme et la participation à la formation à l'échelle régionale, en ce compris le lien entre enseignement/formation et marché du travail ;
- statistiques sur les populations scolaires à l'échelon local ;
- statistiques sur l'accueil de la petite enfance aux échelles régionale et locale ;
- statistiques sur l'enseignement qualifiant et la formation professionnelle au niveau des Bassins EFE (Enseignement qualifiant, Formation, Emploi) ;
- statistiques sur le parcours des sortants de l'enseignement et de la formation.

- Environnement :

- statistiques sur la qualité de l'air et l'émission de gaz à effet de serre ;
- statistiques sur les eaux ;
- statistiques sur les sols : nature, forêt, artificialisation ;
- statistiques sur le bruit ;
- statistiques sur les déchets et les sites pollués ;
- comptabilité environnementale.

- Energie :

- statistiques sur l'efficacité énergétique ;
- statistiques sur l'intensité énergétique de l'industrie ;
- statistiques de la production d'électricité (par vecteur énergétique) ;
- statistiques de la consommation énergétique (par secteur/vecteur) et part du renouvelable ;
- statistiques sur la consommation finale d'énergie et l'indépendance énergétique ;
- évolution des prix des principaux combustibles et carburants pétroliers, de l'électricité et du gaz.

- Economie sociale :

- statistiques générales sur l'économie sociale.

- Culture:
    - statistiques infrarégionales sur l'offre en matière culturelle.
  - Développement et production d'un set d'indicateurs complémentaires au PIB, comprenant :
    - un indicateur de situation sociale,
    - un indicateur de gouvernance,
    - un indicateur de capital économique,
    - l'empreinte écologique et la biocapacité de la Wallonie,
    - un indicateur de bien-être,
    - un indicateur de situation environnementale.
  - Science, technologie et innovation :
    - Statistiques sur les dépenses et le personnel de R&D
    - Statistiques sur les activités d'innovation des entreprises
3. En lien avec l'objectif 2, participer à la mise en œuvre du Programme statistique intégré de l'Institut interfédéral de la statistique (cf. annexe). En particulier, ce programme a retenu une série de collaborations pour l'année 2019, formalisées dans le cadre d'accords dénommés *Service Level Agreements* (SLA) et approuvées par le Conseil d'administration de l'IIS le 27 novembre 2018. En particulier, les SLA, dans lesquels l'IWEPS est impliqué en tant qu'Autorité statistique de la Wallonie, visent à :
- Améliorer les statistiques TVA ;
  - Améliorer les statistiques de mobilité ;
  - Améliorer les statistiques de l'enseignement ;
  - Améliorer les statistiques du logement ;
  - Etudier la faisabilité d'une enquête nationale sur les violences basées sur le genre ;
  - Etudier la faisabilité de statistiques publiques annuelles sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises ;
  - Mettre en place les Olympiades européennes de Statistiques.

4. En lien avec l'objectif 2, les bonnes pratiques de la statistique européenne stipulent : « *Les statistiques [...] sont présentées sous une forme claire et compréhensible, diffusées d'une manière pratique et adaptée, disponibles et accessibles pour tous et accompagnées de métadonnées et d'explications.* » Pour atteindre ces objectifs, différents dispositifs de communication sont développés et utilisés :

- le portail *Walstat* destiné à diffuser les statistiques infrarégionales ;
- le site Web de l'Institut, section « indicateurs statistiques », ou une centaine d'indicateurs sont présentés de manière standardisée et mis à jour à des échéances fixes : 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre ;
- le site Web « Indicateurs complémentaires au PIB », présentant les résultats et les données utilisées dans le cadre du développement d'un système d'indicateurs complémentaires au PIB pour la Wallonie ;
- des capsules vidéo permettant d'expliquer de manière pédagogique la construction et le sens de certaines statistiques ;
- des publications « papier », généralistes comme les *Chiffres clés de la Wallonie*, ou portant sur un domaine bien spécifique. Dans un but de toucher le plus grand nombre, ces publications « papier » sont également publiées électroniquement et rendues disponibles sur le site Web de l'Institut ;
- diffusion et publicité de toutes ces informations via les réseaux sociaux.

# Annexe



# **Institut interfédéral de Statistique**

## ***Programme statistique intégré 2019***

*Novembre 2018*

## 1. Introduction

L'Accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique (ci-après dénommé « IIS »), du Conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux, précise que l'IIS établit annuellement un programme statistique intégré. Ce programme reprend les accords concernant les statistiques publiques à établir collectivement ou les actions qui doivent permettre d'accroître la qualité des statistiques et de réduire la charge de réponse globale.

Les différents travaux préparatoires à l'élaboration du programme statistique intégré 2019 ont été réalisés au sein d'un groupe de travail spécifique mis en place par le Conseil d'administration de l'IIS et chargé de la programmation des travaux statistiques. Ce groupe de travail est composé de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), de la Vlaamse Statistische Autoriteit (VSA), de la Banque nationale de Belgique (BNB), du Bureau fédéral du Plan (BFP) et de la DG Statistique du SPF Economie (STATBEL).

Le Conseil d'administration a validé, lors de sa réunion du 8 mai 2018, la proposition soumise par le groupe de travail sur la programmation des travaux statistiques, quant aux collaborations à retenir dans le programme statistique intégré 2019.

Conformément au règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration de l'IIS, les collaborations entre les partenaires de l'IIS sont réglées par voie de Service Level Agreements (SLA's). Les SLA's relatifs aux collaborations retenues pour le programme statistique intégré 2019 ont été approuvés par le Conseil d'administration de l'IIS, le 27 novembre 2018.

## 2. Collaborations retenues pour le programme statistique intégré 2019

### 2.1. Amélioration de la qualité des statistiques TVA (prolongation)

#### 2.1.1. Objectifs

L'objectif est d'améliorer la qualité des statistiques TVA. Il s'agit principalement de l'identification des problèmes existants et des corrections à implémenter.

#### 2.1.2. Principales phases de travail

De janvier à octobre 2017 : examen par le groupe de travail des différents problèmes et formulation d'améliorations.

De novembre 2017 à décembre 2018 (prolongation jusqu'au 30/06/2019) : implémentation de l'harmonisation et des améliorations.

#### 2.1.3. Résultats attendus

Un rapport avec la liste des principaux problèmes, les adaptations souhaitées ainsi que les solutions possibles.

Une note méthodologique qui décrit la procédure actuelle et intègre les changements et les améliorations de la qualité de la base de données.

Une base de données TVA harmonisée et améliorée permettant de produire des statistiques nationales et régionales par branche d'activité.

#### 2.1.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IBSA, IWEPS, BFP, BNB)

STATBEL assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

La VSA, l'IBSA, l'IWEPS, le BFP et la BNB apportent leur contribution aux travaux du groupe de travail et exécutent les tâches qui leur sont confiées.

STATBEL implémente les améliorations identifiées par le groupe de travail.

## **2.2. Données de mobilité**

### 2.2.1. Objectifs

Une amélioration de la coordination de la collecte et du traitement des données de mobilité.

### 2.2.2. Principales phases de travail

Janvier - juin 2018 :

- Première analyse de la situation actuelle.
- Inventaire des possibilités d'amélioration par rapport à la situation existante.
- Détermination des priorités pour l'élaboration d'actions d'amélioration concrètes.

Septembre 2018 - mars 2019 :

- Élaboration de propositions d'actions d'amélioration concrètes.
- Rédaction de propositions de SLA's pour des groupes de travail sur un thème spécifique en 2020.
- Élaboration d'une proposition pour les actions d'amélioration à traiter en 2019.

2019 :

- Élaboration des propositions d'actions d'amélioration concrètes convenues pour l'année 2019.

2020 :

- Suivi et coordination des groupes de travail spécialisés.

### 2.2.3. Résultats attendus

Une note qui étudie les possibilités de mieux coordonner la collecte et le traitement des données de mobilité entre les différents niveaux de pouvoir et domaines politiques. Cela suppose notamment de dresser un inventaire des éventuelles redondances et lacunes dans la collecte de données ; d'évaluer la pertinence des questions qui sont traitées dans les enquêtes existantes et d'identifier les problèmes régionaux spécifiques.

Rédaction des SLA's pour des groupes de travail sur un thème spécifique (relatif à la mobilité), si jugé pertinent, ainsi que le suivi et la coordination de leurs activités.

Formuler des propositions pour la mise en œuvre d'actions d'amélioration.

### 2.2.4. Responsabilités des différents partenaires (BFP, VSA, IWEPS, IBSA, STATBEL)

Le BFP assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Le groupe de travail sera actif à deux niveaux :

- Un groupe restreint, composé des services de statistique et des services de mobilité (en tant qu'utilisateurs principaux) de chaque niveau de pouvoir ainsi que du BFP ;
- Des groupes ad hoc consacrés à une thématique spécifique, par exemple les méthodes alternatives d'enquêtes, le financement de la recherche appliquée, etc...

En outre, des participants ad hoc ou des observateurs peuvent également être invités au cas par cas et en fonction de la thématique.

Afin d'identifier le potentiel d'amélioration par rapport à la situation actuelle, chaque membre du groupe restreint :

- Dressera un inventaire des statistiques qu'il utilise dans son travail ;
- Fera une estimation des redondances dans la collecte de données telle qu'elle est organisée actuellement ;
- Dressera un inventaire des lacunes dans les sources de données existantes (sur la base de ses propres besoins de données) ;
- Evaluera la pertinence des questions qui sont posées actuellement dans les enquêtes de mobilité (sur la base de ses propres besoins de données) ;
- Identifiera les problèmes régionaux spécifiques.

Chaque membre du groupe restreint contribuera aux activités d'organisation et de coordination du groupe restreint:

- Fixer les priorités et proposer de nouveaux SLA's pour des groupes de travail spécifiques ;
- Coordonner les travaux des groupes de travail spécialisés ;
- Organiser la consultation de stakeholders ou d'experts (opérateurs de transports publics, provinces, communes, ONG).

Chaque membre du groupe de travail restreint participera à l'élaboration de propositions devant contribuer à la mise en œuvre des propositions d'amélioration, comme étudier:

- Les options pour les mécanismes de financement et le burden sharing ;
- Le potentiel de nouvelles technologies et de méthodologies d'enquête (apps, enquêtes Internet, GPS) comme moyen pour limiter la charge pour les personnes interrogées.

## **2.3. Census - Logements**

### 2.3.1. Objectifs

Une amélioration de la base de données « Logements » du Census.

### 2.3.2. Principales phases de travail (janvier 2019 - décembre 2019)

Identifier les causes de la différence entre le nombre de logements et le nombre de ménages

Proposer si nécessaire une correction dans l'estimation du nombre de logements

Identifier les modalités, variables et indicateurs à développer.

Définir la manière de construire et calculer ces modalités, variables et indicateurs.

Évaluer le travail de développement de ces modalités, variables et indicateurs.

### 2.3.3. Résultats attendus

Comprendre pourquoi dans certaines entités géographiques le nombre de logements identifiés comme tels est nettement inférieur au nombre de ménages, et éventuellement, si nécessaire modifier la méthode d'identification des logements.

Identifier des indicateurs statistiques, modalités de variables et/ou variables pas encore disponibles dans les micro-données ou pas encore publiées qu'il serait bon de développer. Les pistes d'indicateurs renvoient principalement au propriétaire et au type de propriété du logement.

### 2.3.4. Responsabilités des différents partenaires (IWEPS, VSA, IBSA, STATBEL)

L'IWEPS assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la réalisation des objectifs.

## **2.4. Enquête nationale - Gender-Based Violence**

#### 2.4.1. Objectif

Définir les engagements de toutes les parties concernées par l'élaboration d'un scénario organisationnel et financier entre institutions des différents niveaux de pouvoir, permettant la mise en œuvre de cette enquête européenne pour la Belgique en 2020.

#### 2.4.2. Principales phases de travail (janvier 2019 – décembre 2019)

Échanges autour des conditions de l'enquête européenne.

Évaluation des coûts et de la charge de travail.

Démarches au sein des différents niveaux de pouvoir pour dresser les pistes de financement.

Identification des scénarios de financement possibles.

Planification de l'enquête.

Travaux assurant pour chaque niveau de pouvoir la sécurisation des financements obtenus.

#### 2.4.3. Résultats attendus

Un modèle de financement permettant la mise en œuvre de l'enquête.

Une planification de projet spécifiant l'implication des toutes les parties prenantes, que ce soit en terme de mise à disposition de personnel, d'expertise ou de moyens financiers.

Un accord formel engageant les différents niveaux de pouvoir permettant de garantir la réalisation de cette enquête en 2020.

#### 2.4.4. Responsabilités des différents partenaires (IWEPS, VSA, IBSA, STATBEL)

L'IWEPS assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la réalisation des objectifs.

### ***2.5. Etude de faisabilité sur la fourniture de statistiques publiques annuelles sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises***

#### 2.5.1 Objectifs

Définir les engagements de toutes les parties concernées par la fourniture de statistiques publiques sur le transport

#### 2.5.2. Principales phases de travail (janvier 2019 – décembre 2019)

##### Phase 1

VSA, IWEPS, IBSA et BFP dressent une liste de statistiques sur le transport ferroviaire qu'ils souhaitent rendre publiques. (Les statistiques de base sont énumérées dans les annexes du règlement (CE) n° 91/2003 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 relatif aux statistiques des transports par chemin de fer. Complétées par tonnes.kilomètres brutes, tonnes.kilomètres, trains.kilomètres et voyageurs.kilomètres, à chaque fois avec répartition par national/international et diesel/électricité.

Dans la mesure du possible, VSA IWEPS, IBSA et BFP demandent des chiffres régionaux.

##### Phase 2

STATBEL, VSA IWEPS, IBSA et FPB discutent de la faisabilité d'établir les statistiques ferroviaires listées lors de la phase 1. En fonction de la faisabilité, on discutera sur la manière dont les statistiques de la phase 1 peuvent être rendues publiques et mises à jour annuellement (à l'exception de quelques statistiques quinquennales).

#### 2.5.3. Résultats attendus

Un rapport sur la faisabilité d'établir des statistiques publiques sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises et sur la manière dont elles peuvent être actualisées.

#### 2.5.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, IBSA, BFP, STATBEL)

VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à aux phases 1 et 2.

### **2.6. Données de l'enseignement : suivi des points d'actions**

#### 2.6.1 Objectifs

Définir les engagements de toutes les parties concernées par les données de l'enseignement : suivi des points d'actions.

#### 2.6.2. Principales phases de travail

Janvier 2019 – Septembre 2020

Mettre en œuvre les points d'action décrits ci-dessous et définis dans le précédent rapport relatif aux recommandations en vue de l'amélioration de la qualité des données de l'enseignement:

- STATBEL étudiera comment les données des enquêtes par sondage, du recensement de 1991 et des certificats de naissance peuvent être utilisées pour améliorer la qualité des données de l'enseignement. IWEPS, IBSA et VSA analyseront les résultats de cette étude.
- Des contacts seront pris avec d'autres pays pour dresser la liste des bonnes pratiques pour le traitement des données de l'enseignement. Les contacts seront pris selon la répartition suivante:
  - IWEPS avec la Norvège;
  - IBSA avec le Grand-Duché du Luxembourg ;
  - VSA avec les Pays-Bas.
- Des contacts peuvent également être pris avec d'autres pays.
- Des contacts seront pris avec les institutions publiques travaillant avec ou pour les migrants ou des personnes d'origine étrangère afin de vérifier s'ils disposent de données sur leur niveau d'instruction.
- A la BCSS, un projet existe dont le but est de tenter de répartir le niveau d'instruction sur base des informations professionnelles. IBSA s'informerera régulièrement sur l'état d'avancement de ce projet.
- Pour partie, le niveau d'instruction des fonctionnaires peut être rapporté au grade de la fonction qu'ils occupent. La possibilité d'utiliser ces données pour compléter des manquements à la base de données du niveau d'instruction sera évaluée. VSA, IWEPS et IBSA feront un état des lieux de ce qui existe.
- STATBEL étudiera des bases de données de l'enseignement qui n'étaient pas disponibles ou qui n'ont pas été exploitées lors du recensement de 2011 et effectuera une étude pour l'amélioration de la qualité. IWEPS, IBSA et VSA analyseront les résultats de cette étude.

Octobre 2020 – Décembre 2020

Etude du résultat des actions et rédaction du rapport final.

#### 2.6.3. Résultats attendus

Mise en œuvre effective des actions décrites à l'article 2 du présent SLA. Cela concerne une sélection de points d'action décrits dans le rapport des recommandations en vue de l'amélioration de la qualité

des données de l'enseignement du précédent groupe de travail IIS sur les données de l'enseignement.

Rapport décrivant dans quelle mesure les actions ont amélioré la qualité des données de l'enseignement.

#### 2.6.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IWEPS, IBSA)

STATBEL assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement aux différentes actions.

### **2.7. Olympiades européennes de Statistique**

#### 2.7.1 Objectifs

Définir les engagements de toutes les parties concernées par l'organisation des Olympiades européennes de Statistique.

#### 2.7.2. Principales phases de travail

Janvier 2019 – mars 2019 : phase belge.

Avril 2019 – juin 2019 : phase européenne.

#### 2.7.3. Résultats attendus

Communication des Olympiades européennes de Statistique.

Organisation de la compétition belge.

Remise des prix après la phase belge.

#### 2.7.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IWEPS)

STATBEL assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à les Olympiades européennes de Statistique.

### **3. Suivi de la réalisation des programmes statistiques intégrés**

Le groupe de travail de l'IIS chargé de la programmation des travaux statistiques assure le suivi de l'état d'avancement des travaux des différents groupes de travail ad hoc, mis en place pour la réalisation des programmes statistiques intégrés. Il se chargera également de proposer des solutions alternatives au CA de l'IIS pour les points qui ne peuvent pas être résolus au niveau des groupes de travail ad hoc.

Conformément à l'Accord de coopération du 15 juillet 2014, l'IIS informera régulièrement le Conseil supérieur de Statistique de l'exécution des programmes statistiques intégrés.

Par ailleurs, certaines collaborations proposées pour le programme statistique intégré 2019 mais qui n'étaient pas suffisamment abouties, seront approfondies au sein de groupes de travail spécifiques, en vue d'une prise en considération pour le programme statistique intégré 2020 ou pour un programme ultérieur.

\* \*  
\*